

Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional

## **Expérimentation parcours "baccalauréat professionnel 2+1" en apprentissage**

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région et les partenaires sociaux ont réaffirmé lors de la signature du CPRDFOP en février dernier la volonté de développer les formations en apprentissage en proposant une mixité des publics et des pratiques pédagogiques innovantes.

La Région souhaite dès la rentrée 2018 proposer à quelques lycéens de poursuivre leurs études commencées en voie scolaire par une année de baccalauréat professionnel en apprentissage.

L'expérimentation porte sur 43 formations et pourrait concerner jusqu'à 353 jeunes volontaires.

La Région a engagé un travail avec les autorités académiques de Dijon et de Besançon pour identifier les établissements et formations entrant dans l'expérimentation qui débutera à la rentrée 2018. Les branches professionnelles et les chambres consulaires ont été associées afin de nourrir le plan d'actions.

### Avis du CESER

**Sur la méthode, le CESER regrette que** les branches professionnelles, sélectionnées en amont par les autorités académiques, aient été associées tardivement.

**Sur le fond, ce dispositif a suscité des échanges constructifs et nourris.**

**Certains conseillers ont émis des craintes** que ce dispositif entre en concurrence avec la formation professionnelle sous statut scolaire et remette en cause les lycées professionnels. Le CESER regrette que les équipes enseignantes parties prenantes de ce dispositif n'aient pas été associées en amont.

**D'autres ont en grande partie approuvé la démarche et les objectifs.** Ce dispositif offre en effet l'opportunité de permettre à certains élèves qui le souhaitent de faire l'expérience du monde de l'entreprise.

Le CESER formule certaines interrogations sur les modalités de mise en place :

- Le timing trop court de mise en œuvre (rentrée 2018) permettra-t-il d'atteindre les résultats quantitatifs escomptés ?
- Tous les jeunes qui se seront engagés dans le dispositif trouveront-ils des maîtres d'apprentissage, surtout en optique lunetterie et bac pro gestion administration ?

Le CESER se questionne en outre sur la validité juridique du cumul par le jeune de 2 statuts, apprenti et étudiant.

Quoique ce dispositif ait été fait pour répondre à la stratégie de mandat de la région et aux réticences des entreprises à signer des contrats d'apprentissage, le CESER sera **vigilant à ce que le jeune reste au centre du dispositif et que l'entrée dans ce dispositif soit basée sur le volontariat.**

Favorable aux principes et objectifs de ce dispositif, **il recommande que l'évaluation soit faite auprès des jeunes eux-mêmes et qu'elle mesure l'insertion professionnelle dans le temps.**

**Vote du CESER sur l'avis :** Adopté à la majorité (2 contre, 18 abstentions).

## Déclaration de Nicole Guyot, au nom de la CCIR

Il importe que les objectifs du SRADDET se concentrent sur la valorisation de la voie de l'apprentissage auprès des scolaires et de leurs prescripteurs et de favoriser la pérennité des contrats en alternance dans les entreprises.

Bien sûr, la CCIR partage cet avis, mais y ajoutera que :

Sur l'expérimentation Bac Pro avec la 3<sup>e</sup> année en alternance, des difficultés risquent vraisemblablement de survenir sur l'enregistrement des contrats d'apprentissage avant la rentrée de septembre.

Toutefois la CCIR reste très positive sur cette expérimentation.

## Déclaration de Caroline Debouvry, au nom du 1<sup>er</sup> collègue

Le 1<sup>er</sup> collègue approuve le dispositif d'expérimentation qui ne peut qu'être bénéfique au niveau de l'apprentissage.

Toutefois, il faudra rester attentif aux résultats de cette expérimentation et le 1<sup>er</sup> collègue demande à ce que l'évaluation soit transmise au CESER.

Il est également important de considérer les problèmes de logement et de mobilité lié à ce dispositif.

## Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Le rapport soumis par le Conseil régional d'expérimentation d'un parcours pour l'obtention du bac professionnel en 2 ans sous statut scolaire et l'année finale par apprentissage nous interroge fortement.

En effet, le Conseil régional nous explique que cette proposition est née du constat que les entreprises sont réticentes à signer des contrats d'apprentissage de 3 ans pour préparer un bac pro alors qu'il s'est fixé l'objectif de 20 000 apprentis en 2021. La Région risque donc de ne pas atteindre cet objectif si elle ne déploie pas diverses mesures attractives pour les entreprises.

Dans cette motivation, où sont les jeunes, les réponses à leurs besoins, leur intérêt pour accéder à la qualification, pour élever leur niveau de compétences ?

C'est oublier bien vite que l'apprentissage est avant tout un mode de formation professionnelle initiale qui vise à obtenir une qualification professionnelle certifiée par un diplôme, ce processus se faisant dans le cadre d'un contrat de travail particulier. Malgré les financements publics, ce n'est pas un contrat de travail aidé qui doit répondre aux besoins de l'entreprise. Le processus de formation doit être et rester premier. L'objectif doit être d'abord qualitatif et non quantitatif.

Le risque est donc grand d'une utilisation très utilitariste de ce dispositif pour répondre à des besoins de production des entreprises et non pour construire une formation. Il est d'ailleurs assumé puisque le Conseil régional explique qu'il s'agit de proposer des contrats très courts avec des jeunes ayant déjà acquis des compétences et des connaissances. Est-ce aussi un hasard si beaucoup des formations concernées relèvent des métiers dits "en tension" du secteur industriel ?

Le jeune devra signer un contrat d'apprentissage et donc trouver une entreprise qui l'accueillera. Les difficultés sont connues et les inégalités nombreuses : genre, origine, quartier, niveau scolaire... Une étude récente du Cereq de juin 2017 l'illustre bien. Contrairement à l'apprentissage, tout jeune peut avoir accès aux formations délivrées dans les lycées professionnels, l'enseignement public ayant vocation à accueillir tous les publics.

Contrairement à ce qui est affirmé, ce dispositif met en concurrence, et non en complémentarité, l'apprentissage avec la formation professionnelle sous statut scolaire. La place dévolue aux lycées professionnels est ainsi réduite en amont à une propédeutique à l'apprentissage pour lequel elle servira de voie de préparation de ceux "trop jeunes et immatures" et de sélection de ceux considérés comme les "meilleurs". En aval les LP seront les filets de sécurité en cas de non-signature ou de rupture du contrat d'apprentissage. Ceci sera encore accentué par le mode de recrutement prévu et la place particulière tenue par les développeurs de l'apprentissage des chambres consulaires qui interviendront dans les établissements scolaires.

La formation initiale, quel que soit son statut, ne peut avoir pour seul objectif l'insertion immédiate dans l'emploi. Elle a d'abord l'objectif d'une formation générale, scientifique, technologique la plus solide possible, les enseignements étant répartis sur les 3 années de formation. Dans cette organisation 2 + 1, il est évident que les entreprises ne signeront des contrats que si elles ont la certitude que le jeune sera longtemps, voire totalement, dans l'entreprise et non au CFA. Les 675 heures attribuées pour la dernière année en apprentissage correspond d'ailleurs au minimum imposé pour une année de formation par apprentissage. Le jeune en terminale bac pro sous statut scolaire a entre 868 et 896 heures (+ 70 heures d'accompagnement personnalisé) selon les spécialités. Quelles seront les matières ou disciplines amputées dans ce différentiel ? Ce sont les enseignements généraux et la méthodologie qui sont les plus difficiles à maîtriser, demandent du temps et sont donc les moins pris en compte dans les formations par apprentissage. Cela ne favorisera pas la réussite dans la poursuite d'études en BTS. La CGT revendique d'ailleurs la mise

en place de classes passerelles permettant d'offrir aux jeunes une année supplémentaire pour augmenter leurs chances de réussite au niveau III.

Les dimensions pédagogiques sont aussi en question.

La première difficulté de la mixité des publics en formation, telle que prévue par l'académie de Dijon, est la construction d'une progression pédagogique cohérente par l'enseignant quand une partie des élèves n'est pas présente sur la même durée que l'autre partie. Les remontées d'expériences nous révèlent que la difficulté est souvent réelle pour les apprentis en public mixte de rattraper les contenus des cours auxquels ils n'ont pu participer. L'avenant à la convention ne contient aucune exigence qualitative. Il prévoit même que les matières enseignées pourront l'être dans l'entreprise ou par FOAD. Quel accompagnement du jeune dans sa formation ? Quelle qualité et quelles garanties de réussite aux examens et de poursuite de formation ? Cela risque d'être encore un peu plus facteur de difficultés et est contradictoire avec la nécessité d'élever le niveau de formation pour préparer l'avenir et répondre aux besoins.

Il y a aussi l'inégalité de traitement quand, dans une même section, certains sont payés et d'autres pas pour préparer le même diplôme, d'autant plus si l'on prend en compte le caractère discriminant de l'entrée en apprentissage.

Nous avons quelques interrogations qui demandent des réponses du Conseil régional, notamment :

- Pourquoi vouloir aller très vite, décider en mai pour mettre en place en septembre ?
- Pourquoi les équipes enseignantes des lycées visés n'ont-elles été ni informées ni consultées ni associées ?
- Pourquoi expérimenter avec autant de formations, de sections ? Est on encore dans de l'expérimentation ou déjà dans la construction d'un nouveau système ?
- Pourquoi ces 43 formations-là dans ces établissements-là ?
- Pourquoi une liste de 3 BTS alors qu'il est question d'une expérimentation bac pro ?
- Pourquoi des procédures différentes entre les 2 académies ?

Pour conclure, pour la CGT, cette expérimentation est marquée par un déséquilibre de réponses entre besoins des jeunes et des entreprises.

Nous avons donc une analyse très critique de ce projet d'expérimentation et donc du rapport soumis par le Conseil régional.

Nous nous abstenons sur l'avis car il pointe un certain nombre de points de notre analyse mais il n'est pas suffisamment critique à notre goût.

## Déclaration de Sandrine Carrette, au nom de FSU

La FSU, première organisation syndicale de l'Éducation nationale, forte du soutien de la majorité des enseignant.es et de sa connaissance des réalités du terrain, votera contre l'avis et la mise en place de l'expérimentation 2+1 visant à généraliser la possibilité par l'élève de poursuivre son année de terminale bac pro par apprentissage public.

Nous tenons tout d'abord à déplorer les délais impartis extrêmement courts pour émettre un avis sur un sujet éminemment important, la formation des jeunes et leur insertion dans le monde du travail. Il eût été préférable de se donner véritablement le temps de l'enquête et d'une réflexion aboutie afin qu'il ne subsiste aucune question sans réponse.

Cette réserve figure dans l'avis du CESER, ainsi que d'autres auxquelles nous souscrivons : sur la forme, mise à l'écart des équipes enseignantes concernées par ce dispositif, questions sur la faisabilité juridique de cette année sous double statut, et sur le fond, mise en place d'une concurrence directe avec la formation professionnelle sous statut scolaire et remise en cause de cette dernière.

Nous irons plus loin que ces réserves en tenant tout d'abord à dénoncer que ce dispositif n'a pas de fondement pédagogique, et qu'il ne se soucie pas de la réussite des jeunes, mais qu'il répond à une logique comptable et de productivité à moindre coût.

Nous rappellerons ensuite quelques faits bien établis.

Une étude menée en 2017 par le Cereq et l'Injep (Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) montre que les chances d'accès à l'apprentissage sont inégales : pour signer un contrat d'apprentissage, mieux vaut être un garçon, français d'origine, d'un milieu social plus favorisé que la moyenne des élèves de lycées professionnels, et issu de familles d'artisans, de commerçants et d'indépendants, c'est-à-dire bénéficier d'un réseau de relations.

En l'état actuel, l'expérimentation que vous proposez aurait donc toutes les chances de donner d'excellents résultats pour les meilleurs élèves de première, qui trouveraient effectivement à signer un contrat d'apprentissage, mais pas les autres élèves, car telle qu'elle fonctionne actuellement, la formation en apprentissage reproduit ou renforce les inégalités de genre, sociales ou ethniques, ce que nous ne pouvons cautionner. Pour que l'apprentissage soit réellement efficace, il faudrait un accompagnement très poussé et individualisé de chaque jeune, ce que propose précisément la voie professionnelle sous statut scolaire, qui, elle, accueille tous les jeunes sans aucune discrimination.

Par ailleurs, nous contestons fermement l'idée reçue selon laquelle l'insertion des apprentis-es dans le monde du travail serait meilleure. C'est vrai à court terme, mais c'est faux à moyen et long terme, car les apprentis-es manquent de bases scolaires pour évoluer, réussir en formation continue et s'adapter au long de leur vie active. Dans la pratique, très peu d'apprentis-es poursuivent des études en BTS, au contraire des bacheliers professionnels, et cela va à l'encontre des objectifs d'élévation du niveau de qualifications des salarié-es de notre pays.

Enfin, à la notion d'emploi, liée à une entreprise donnée et à un moment donné, nous préférons la notion de métier : seul le lycée professionnel permet aux élèves de découvrir plusieurs facettes d'un même métier, par le biais de plusieurs PFMP (périodes de formation en milieu professionnels, c'est-à-dire par des stages d'une durée conséquente), le plus souvent dans des lieux différents, d'où ensuite une meilleure adaptation.

Voilà pourquoi la FSU Bourgogne-Franche-Comté votera contre cette proposition, mais vous aurez compris que c'est un vote de conviction pour un enseignement professionnel de qualité, qui soit émancipateur pour tous ces jeunes qui sont les citoyens et les citoyennes de demain, et qui les forme à des métiers en leur donnant les atouts indispensables afin d'évoluer par la suite tout au long de leur vie active.